

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 30/06/2015

Le 6 Juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : FINANCES – Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), fixation d'un coefficient multiplicateur :

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, rappelle que la Communauté de communes fixe les taux des taxes suivantes (pour la part d'imposition qui lui revient) : TH, CFE, TFB, TFNB, TASCOM, sous réserve de liens entre les taux, notamment avec ceux des communes.

Cette fiscalité mixte permet de mettre en place une politique fiscale (abattements, majoration, exonérations, cotisations minimales, etc.) pour ces taxes.

Les précédentes communautés Porte Ouest de la Dombes et Saône Vallée avaient adopté les dispositions suivantes concernant la TASCOM :

- ✓ CCSV : Coefficient à 1,15 par délibération du 08/04/2013, à la suite d'une progression de 0,05 en 3 ans.
- ✓ CCPOD : Coefficient fixé à 1,05 par délibération du 27 septembre 2011.

La commission des finances réunie le 16 juin 2015 et le bureau du 25 juin 2015 ont examiné les différentes possibilités offertes par la législation et notamment les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales : *«d'appliquer aux montants de la taxe, un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales. (...) Ce coefficient ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05 au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée. Il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année».*

Mme Brigitte COULON précise que le coefficient multiplicateur calculé pour la CCDSV issue de la fusion de la CCSV et de la CCPOD était de 1,05 en 2014. Le Conseil a donc la possibilité de porter ce coefficient à 1,10 en 2016 puis 1,15 en 2017, et 1,20 en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer un coefficient multiplicateur au montant de la TASCOM perçu et de le faire varier dans les limites offertes par la loi, soit de 0.05 par an dès 2016.
- **FIXE** le coefficient multiplicateur du montant de la TASCOM selon le tableau suivant :

2015 <i>(situation actuelle)</i>	2016	2017	2018
1.05	1.10	1.15	1.2

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 JUIL. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150706-2015C72-FI
Affichage le : **10 JUIL. 2015**

A Trévoux, le 06/07/2015

Le Président,
Bernard GRISON

